



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 2 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 2 juin à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	11	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94
Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony Renucci

**DELIBERATION N°4
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

PREAMBULE – Mme Liliane REUSCHLEIN, Vice-présidente

Mes chers Collègues,

Je vous propose d'adopter le compte financier unique relatif à l'exercice 2025.
Ce document est issu de la fusion des données issues du compte de gestion produit par le comptable public et du compte administratif produit par l'ordonnateur.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS présente les résultats suivants :

Réalisations 2025	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 206 982,43	1 206 982,43	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	8 801,02	8 801,02
TOTAL	1 206 982,43	1 215 783,45	8 801,02

Restes à réaliser	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Résultats antérieurs reportés	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	125 431,04	125 431,04
TOTAL	0,00	125 431,04	125 431,04

Résultat global de clôture	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 206 982,43	1 206 982,43	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	134 232,06	134 232,06
TOTAL	1 206 982,43	1 341 214,49	134 232,06

Pour un excédent global de clôture de 134 232,06 €.

Ce compte financier unique 2025 se décompose ainsi :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 206 982,43 €. Elles sont en hausse de 41 300,52 € (+3,54 %) par rapport à 2024. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CA / CA Montants	Variation de CA / CA %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	335 970,00	321 570,47	368 470,00	299 493,62	316 215,00	308 464,44	97,55 %	8 970,82	3,00 %
012 CHARGES DE PERSONNEL	458 000,00	457 999,79	432 500,00	431 910,47	466 521,00	460 431,16	98,69 %	28 520,69	6,60 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	526 429,47	428 123,55	495 793,00	419 256,40	485 468,00	429 285,81	88,43 %	10 029,41	2,39 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	481,67	1 000,00		1 000,00		0,00 %	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 321 399,47	1 208 175,48	1 297 763,00	1 150 660,49	1 269 204,00	1 198 181,41	94,40 %	47 520,92	4,13 %
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	15 898,94	15 898,94	15 100,00	15 021,42	8 802,00	8 801,02	99,99 %	-6 220,40	-41,41 %
Total des dépenses de fonctionnement	1 337 298,41	1 224 074,42	1 312 863,00	1 165 681,91	1 278 006,00	1 206 982,43	94,44 %	41 300,52	3,54 %

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les **dépenses de personnel** progressent par rapport à 2024 (+6,60 %). Il s'agit de la refacturation des charges de personnel payées sur le budget principal de la Ville (460 431,16 €).

Les **charges à caractère général** (308 464,44 €) sont en hausse par rapport à 2024 de + 8 970,82 € (+ 3,00 %).

Elles sont principalement constituées par :

- Les repas commandés à la société SOGERES pour le restaurant Jaurès et le portage de repas à domicile : 127 665,35 € (+5 446,80 € + 4,46%)
- Les colis d'été et d'hiver distribués aux seniors joinvillais : 35 749,52 € (- 2 925,09 €, - 7,56 %)
- Les frais de fonctionnement de la MSE : 51 903,78 € (41 524,64 € en 2024, + 25 %) répartis comme suit :
- Frais de nettoyage pour 5 069,88 € (contre 787,21 € en 2024 montant non significatif)
- Les charges locatives pour 6 015,59 € (contre 4 845,36 € en 2024, + 24,15%)
- Les fluides pour 4 707,97 € (contre 5 109,21 € en 2024, -7,71%)
- Les frais d'affranchissement pour 22 020,79 € (contre 20 809,42 € en 2024, + 5,82%)

- Frais de maintenance, assurance, cotisations, abonnements, fournitures pour 14 089,55 € (contre 9 931,02 € en 2024, +41,87%)
- La participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000 € identique à 2024
- Les intervenants seniors (ateliers divers) : 24 811,54 € (26 650,83 en 2024, - 6,09%)
Les animations seniors (sorties, transports repas du nouvel an...) : 62 334,25 € (48 472,25 € en 2024, +28,6%)

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » qui regroupe les aides en par le CCAS et la subvention d'équilibre versée au budget annexe des Résidences autonomes est en recul de 8 867,15 € (419 256,40 € contre 428 123.55 €).

Nous retrouvons les réalisations suivantes :

- La subvention du budget principal du CCAS au budget annexe des Résidences autonomes : 379 126,73 € (contre 371 483,28 € en 2024 + 2,06%)
- Aides et secours accordés : 44 317,92 € (contre 41 811,08 € en 2024 +6,00%)
- Subvention à l'association Terre Anoe : 1 600,00 € (contre 1840,00 € en 2024 -13,04%)
- Redevances pour logiciels de gestion : 4 241,16 € (contre 4 122,04 € en 2024 +2,89%)

Les **dépenses d'ordre** correspondant aux opérations d'amortissement des biens acquis par le CCAS représentent 8 801,02 €. Ces écritures sont sans impact sur l'équilibre du budget, car la même somme est inscrite au chapitre 040 en recette d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 1 206 982,43 €. Elles sont également en hausse de 41 300,52 € par rapport à 2024 et sont constituées par :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	120 150,00	117 813,81	120 150,00	126 366,98	120 150,00	115 916,31	96,48 %	-10 450,67	-8,27 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 217 148,41	1 105 801,64	1 192 713,00	1 033 963,93	1 157 856,00	1 089 066,12	94,06 %	55 102,19	5,33 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	458,97	0,00	5 127,00	0,00	2 000,00	#DIV/0!	-3 127,00	-60,99 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				224,00					
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 337 298,41	1 224 074,42	1 312 863,00	1 165 681,91	1 278 006,00	1 206 982,43	94,44 %	41 524,52	3,54 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE		0,00		0,00		0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes de fonctionnement	1 337 298,41	1 224 074,42	1 312 863,00	1 165 681,91	1 278 006,00	1 206 982,43	94,44 %	41 300,52	3,54 %

Les **produits des services** sont en retrait de - 10 450,67€ (- 8,27 %). Il s'agit des recettes perçues au titre du portage à domicile ainsi que la prestation de restauration proposée à la Résidence Jaurès (115 916,31 €).

Principale recette du CCAS, la subvention versée par le budget principal de la commune de Joinville-le-Pont s'élève à 1 035 894,38 € en hausse de 46 619,45 € (+ 4,71%).

Le CCAS a également perçu en provenance du Conseil départemental 52 634,89 € pour les actions menées dans le cadre de la perte d'autonomie.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 640,34	0,00	124 740,34	0,00	134 233,04	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses réelles d'investissement	112 640,34	0,00	127 740,34	0,00	137 233,04	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
040 OPÉRATIONS D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses d'investissement	112 640,34	0,00	127 740,34	0,00	137 233,04	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!

En 2025, le CCAS n'a réalisé aucune dépense d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C FU %
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00	0,00	769,28	0,00		#DIV/0!	-769,28	-100,00 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00		0,00 %	0,00	#DIV/0!
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	15 898,94	15 898,94	15 100,00	15 021,42	8 802,00	8 801,02	99,99 %	-6 220,40	-41,41 %
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	93 741,40	93 741,40	109 640,34	109 640,34	125 431,04	125 431,04	100,00 %	15 790,70	14,40 %
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00			#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes d'investissement	112 640,34	109 640,34	127 740,34	125 431,04	137 233,04	134 232,06	97,81 %	8 801,02	7,02 %

En 2025, les recettes d'investissement correspondent :

D'une part aux opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS (8 801,02 €). Cette somme est le pendant de la réalisation faite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

D'autre part à l'excédent d'investissement des années précédentes comptabilisé pour 125 431,04 €

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte financier unique 2025 du budget principal.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT - nomenclature comptable M14
Document de référence	- projet de compte financier unique 2025 – budget principal du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Pour	10
Contre	00
Abstention	02
Ne prend pas part au vote	01

Article 1 - Approuve le compte financier unique du budget principal de CCAS pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2025	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	8 801,02
Résultat antérieurement reporté	125 431,04
Résultat de clôture 2025	134 232,06

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnait la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 - Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal du CCAS pour l'exercice 2025 sur le budget principal du CCAS pour l'exercice 2026.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS




M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance




Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le /Notifiée le :
télétransmis au contrôle de
légalité le :

Fait à Joinville-le-Pont le

